

## **38**

### **R A P P O R T**

#### **OBJET : AVANCES SUR SUBVENTIONS POUR FACILITER LE DÉMARRAGE DES ASSOCIATIONS ISSUES DU SMEC**

La Ville de Metz a été alertée en fin d'année dernière des graves difficultés financières rencontrées par le SMEC et plus particulièrement par la section Handball.

La Ville a demandé de manière récurrente aux dirigeants de mettre en œuvre un plan de redressement accompagné d'un projet sportif adapté au budget disponible.

Par ailleurs, les comptes certifiés de l'année 2008 permettant à la ville d'évaluer la situation financière précise du club et de rechercher des solutions adaptées n'ont jamais été produits malgré les demandes réitérées.

Aussi, dans ces conditions et devant la situation de cessation de paiement du club, la ville a décidé de ne pas intervenir financièrement.

En effet, tout en respectant la liberté de la vie associative, la ville a souhaité réaffirmer que celle-ci est indissociable de la responsabilité qui incombe aux dirigeants. Ainsi, elle n'entend pas faire assumer au contribuable messin les conséquences de la situation financière du SMEC.

Cependant, la ville souhaite que les activités sportives développées au sein des différentes sections du SMEC puissent se poursuivre soit dans le cadre d'un rapprochement avec des clubs existants soit dans le cadre de la création d'associations sportives autonomes.

Sur le plan logistique une cellule d'appui a été mise en place au sein des services municipaux pour apporter une aide en matière juridique et financière.

Il est proposé par ailleurs au Conseil Municipal de garantir à chaque nouveau club créé ou transféré, à projet sportif égal, le maintien des subventions versées en 2009 aux sections du SMEC, de poursuivre la mise à disposition des équipements sportifs municipaux et d'accorder une avance exceptionnelle sur subventions pour faciliter le démarrage examinée au cas par cas.

Dans cet objectif, il vous est proposé de verser une avance globale de 116 920 € dont le détail se trouve dans la motion ci après.

## M O T I O N

### **OBJET : AVANCES SUR SUBVENTIONS POUR FACILITER LE DEMARRAGE DES ASSOCIATIONS ISSUES DU SMEC**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes pour montant de 116 920 € :

#### **Avance sur subventions pour faciliter le démarrage pour le fonctionnement**

- Metz Tennis de Table	40 500 €
- AS Pouilly Metz Volley Ball	4 350 €
- Metz Badminton	1 550 €
- Metz Judo	1 300 €
- Sport Metz Ecole Club de Tennis	4 900 €
- Metz Handball	35 000 €

#### **Subventions exceptionnelles**

- AS Pouilly Metz Volley Ball	8 300 €
- Metz Badminton	8 100 €
- Metz Judo	2 350 €
- Sport Metz Ecole Club de Tennis	1 140 €
- Gym Volontaire Metz	7 600 €
- Les Artilleurs de Metz	630 €
- Baseball Softball Club de Metz	1 200 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer, le cas échéant, tout document contractuel se rapportant à ces subventions, notamment les conventions à intervenir avec les associations sportives ainsi que le ou les avenants éventuels.

VOTE les crédits nécessaires à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice en cours.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué

Belkhir BELHADDAD